Il suffit de porter plainte

MERCREDI 25 NOVEMBRE A 14H





ÉVÈNEMENTS PUBLIÉE LE 19/11/2026

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

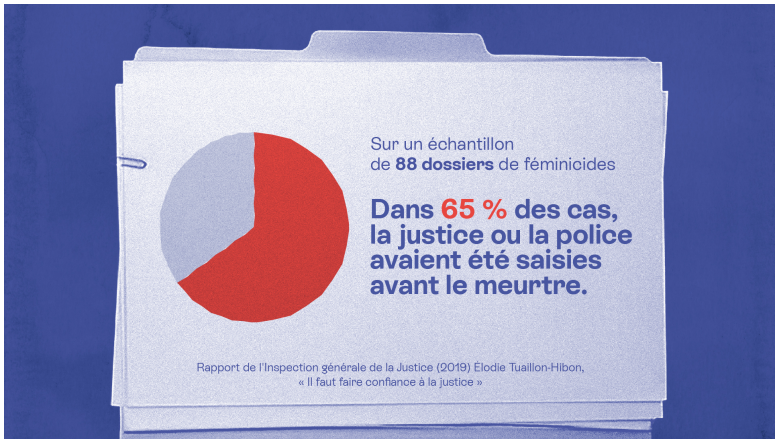
Les injustices dans les parcours des femmes victimes de violences

Après avoir mené sept travaux, dont le dernier, remis en juillet, portait sur la proposition de loi-cadre relative aux violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants, le CESE souhaite désormais aborder ce sujet sous l'angle de la justice. À cette fin, il organise une exposition accompagnée d'un événement dédié à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
Cette initiative donne la parole à des magistrats, des avocats, des femmes victimes ainsi qu'à des associations engagées dans la lutte contre ces violences. L'objectif est de mettre en lumière le parcours judiciaire des femmes qui ont choisi d'engager une action en justice, tout en sensibilisant le public aux réalités auxquelles elles sont confrontées.

Des plaintes en hausse mais insuffisamment suivies

Qu'elles soient verbales, physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques, les violences faites aux femmes restent des violences qui doivent être combattues. Cela commence par en prendre conscience et les nommer. Les femmes victimes ne réalisent pas toujours les violences qu'elles subissent. Des associations peuvent prendre en charge et accompagner les victimes avec des référents et des avocats pour le dépôt de plainte, mais cela n'est pas la majorité des cas, les femmes demeurent souvent seules pour déclencher la procédure.

Les chiffres du ministère de l'intérieur sont glaçants : en 2025, **132 300 victimes de violences sexuelles** ont été enregistrées par la police et la gendarmerie (en hausse de 8 % par rapport à 2024), dont 76 200 mineurs (58 %) et **85 % de femmes tous âges confondus**.



Ces enregistrements de plaintes ne protègent malheureusement par pour autant les victimes : **85 % de plaintes sont classées sans suite pour les agressions sexuelles dont 94 % pour les viols,** selon l'Institut des politiques publiques (2024) - Étude " *Il faut faire confiance à la justice* " d'Élodie Tuaillon-Hibon. Les femmes victimes retombent alors dans un continuum de violences qui aboutit très souvent au féminicide.

Un parcours de combattante

Le CESE propose un événement pour tenter de comprendre les injustices dans les parcours des femmes victimes de violences.

Au programme

*14h Introduction par **Claire THOURY,** présidente du CESE*

*14h10 Introduction par **Manon ROUSSELOT-PAILLEY**, présidente de la délégation aux Droits des femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE*

*14h20 Restitution de « parcours de victimes » par un extrait vidéo, une présentation par **Manon ROUSSELOT-PAILLEY, Maëlle NIZAN** et **Souâd BELHADDAD** conseillères au CESE, ainsi que par des retours sur l'exposition du CESE illustrés par **Camille PICOT**, facilitatrice graphique*

*14h40 Table-ronde animée par **Nora HAMADI***
- Extrait vidéo de la séance plénière du 25 novembre 2024 dédiée aux violences faites aux femmes en Outre-mer
*- **Ombeline MAHUZIER**, magistrate et présidente du tribunal judiciaire de Colmar?*
*- **Geneviève LOUISADAT**, avocate honoraire, présidente de Solidarité Femmes 67 et membre de la commission justice de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)?*
*- **Mimouna HADJAM,** fondatrice de l'association Africa 93 et membre du Réseau des associations de femmes des quartiers populaires*
*- **Véronique BECHU**, directrice de l'Observatoire contre le harcèlement et les violences numériques faites aux mineurs de l'association e-Enfance / 3018, commandant de police en disponibilité*
- Extrait du podcast d'arte "Quand les pères font la loi"

15h30 Echanges avec la salle

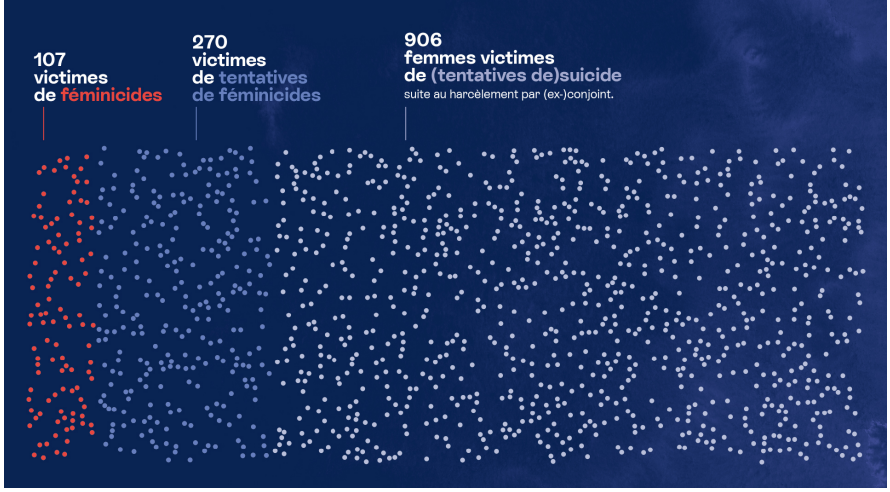
*15h55 Carte blanche à **Elodie TUAILLON-HIBON**, avocate au Barreau de Paris*

*16h05 Conclusion de **Claire THOURY** et de **Manon ROUSSELOT-PAILLEY***

Une exposition "Il suffit de porter plainte" pour mesurer l'injustice

En parallèle de cet événement, le CESE a réalisé une exposition intitulée « Il suffit de porter plainte ». Cette phrase, souvent prononcée comme une évidence, ouvre en réalité le début d'un long parcours, au cours duquel la violence institutionnelle vient s'ajouter à la violence initialement subie. Pour une femme victime de violences, chercher à obtenir justice signifie devoir raconter, prouver, répéter, affronter le doute, les silences, les lenteurs et souvent la remise en question de sa parole.

Cette exposition tente de laisser entrevoir ce parcours de combattante : les démarches, les attentes, les renoncements, le manque de protection judiciaire et ses conséquences. En voici quelques extraits :





© - copyright CESE - Novembre 2026